

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Ressources en Eau



NIF 000116180849545

Avis d'Attribution Provisoire de Marché
relatif à l'Appel d'Offres National et International Restreint
N°13/DG/ONA/2011

Conformément aux dispositions du Décret présidentiel N°10-236 du 07 Octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, l'Office National de l'Assainissement -ONA- en sa qualité de maître d'ouvrage délégué informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national et international restreint N°13/DG/ONA/2011 portant sur la « Réalisation et l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de la ville d'ARRIS» (wilaya de Batna) publié dans les quotidiens nationaux et le BOMOP que l'évaluation technico-financière des offres a donné les résultats suivants :

Groupement retenu NIF	Note Technique Pondérée 0.7NT	Note Financière Pondérée 0.3NF	Note Technico- Financière NS=0.7NT + 0.3NF	Délai
COMSA/ DEISA Algérie 000816098106024 /CONSTEL 000616097245067	53.68	28.91	82.59	41 mois

A l'issue de l'évaluation technico-financière des offres, le groupement des entreprises **COMSA/DEISA Algérie/CONSTEL** (Espagne/ Algérie /Algérie) est retenu Provisoirement pour un montant de **834 251 827.70 DA HT** et **3 933 099.00 Euros HT** soit **1 438 613 081.16 DATTC** avec rabais.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher des services de l'ONA dans un délai ne dépassant pas les trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis.

Conformément aux dispositions du Décret présidentiel N°10-236 du 07 Octobre 2010 les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des marchés (Ministère des Ressources en Eaux) sise au 03 rue du caire Kouba Alger dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première parution du présent avis.